



ÉTAT D'AVANCEMENT

ADP2-11 : des progrès ont été réalisés quant aux négociations entourant le renforcement des capacités, ainsi que le développement et le transfert de technologies d'une part. Les pourparlers ont également permis de faire progresser l'état des dispositifs institutionnels et du renforcement de l'action concertée d'autre part. Ces deux chapitres sont étroitement liés à d'autres articles et options du texte d'accord actuel et de l'ébauche d'une décision adoptant cet accord.

ENJEUX PRINCIPAUX DES POURPARLERS

DÉVELOPPEMENT ET TRANSFERT
DE TECHNOLOGIESRENFORCEMENT
DES CAPACITÉS

AU SUJET DE LA DIFFÉRENCIATION, les parties ne s'entendent pas quant à la possibilité de bifurcations.

AU SUJET DU SOUTIEN, les parties sont en désaccord concernant la différenciation.

Les Parties ne s'entendent pas pour inclure cet enjeu au texte de l'accord, notamment sur la question de définir les pays en développement comme admissibles à un tel soutien ou sur celle d'identifier les pays développés comme devant fournir un tel soutien et les détails de ce soutien.

Certains pays préfèrent que les pays développés augmentent leur soutien technologique, mettent en place un soutien au renforcement des capacités et communiquent de façon régulière les mesures prises. D'autres pays préfèrent plutôt que l'accord fasse référence à une coopération et une communication des efforts de renforcement des capacités au sein des pays en développement qui s'appliquent à toutes les Parties. Certains proposent que la question de la communication soit plutôt abordée à même l'article sur la transparence.

AU SUJET DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS

Les Parties ne s'accordent pas sur la notion d'arrimer à l'accord les institutions déjà existantes. La création d'un cadre pour la technologie a été suggérée afin de soutenir, conseiller et renforcer les institutions déjà existantes à moyen et long terme. Certains pays ont aussi mis l'accent sur un rôle d'évaluation des technologies, d'identification de celles au potentiel d'atténuation et d'adaptation élevé, sur l'identification des options améliorant l'accessibilité aux technologies et sur la prise en compte des obstacles à leur déploiement.

Les Parties sont d'avis que les résultats de la troisième évaluation du cadre pour le renforcement des capacités devraient être pris en compte et que les dispositifs institutionnels actuels doivent être renforcés. Elles ne s'entendent pas par rapport à la création d'un mécanisme international pour le renforcement des capacités, alors qu'une option en ce sens est actuellement incluse au plus récent texte de l'accord.

AUTRES POINTS LITIGIEUX

Au sujet de cadres législatifs favorables, les Parties ne s'entendent ni pour inclure au texte la notion de cadres permettant d'attirer les investissements, ni sur celle de préciser que ces investissements devraient favoriser le déploiement de technologies sobres en carbone et qui puissent résister au climat.

Au sujet des obstacles auxquels fait face le transfert de technologies, les Parties ne s'entendent ni pour définir à même le texte les droits à la propriété intellectuelle (DPI) comme un obstacle, ni sur une disposition qui rendrait les pays développés responsables de couvrir les coûts liés aux DPI encourus par les pays en développement.

Au sujet de la création d'un objectif mondial de développement et de transfert de technologies, les points de vues divergent. Toutefois, certaines ont suggéré un processus permettant d'évaluer les technologies qui sont prêtes à être transférées, ainsi que le savoir-faire qui peut être partagé.



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

média terre

système d'information mondial francophone
pour le développement durable

www.mediaterre.org



> ACTUALITÉS

RAPPORT DE L'OCDE SUR LES POLITIQUES D'ATTÉNUATION

L'OCDE a publié une étude sur les politiques d'atténuation de 44 pays, dont 34 pays membres de l'OCDE et dix économies émergentes, concluant que les politiques d'atténuation sont actuellement insuffisantes de ces pays est actuellement insuffisant pour atteindre les objectifs de leurs contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) et pour limiter à 2°C la hausse des températures par rapport aux niveaux préindustriels. L'étude montre que, malgré la mise en œuvre de politiques telles que la réduction de subventions aux énergies fossiles, l'investissement dans les technologies vertes et la mise en place d'un prix du carbone, l'effet global de ces politiques reste insuffisant pour réaliser les réductions d'émissions nécessaires.

CCDA-V

La 5e Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique (CCDA-V) s'est réunie du 28 au 30 octobre, à Victoria Falls, au Zimbabwe. Lors de la cérémonie d'ouverture, le Vice-Président du Zimbabwe, Emmerson Mnangagwa, a qualifié la CdP 21 de chance unique pour l'Afrique de s'affirmer dans la gouvernance climatique mondiale. Les discussions ont abordé différents thèmes dont la gouvernance, la science du climat, les forêts, le financement relatif au climat, le genre, l'énergie, et l'agriculture. Entre autres, les orateurs ont souligné : la nécessité de développer en Afrique la recherche afin de contribuer au renforcement des capacités et ainsi y mettre en place de meilleures politiques climatiques; et l'importance du rôle des énergies renouvelables, de l'agriculture, des jeunes, et des femmes, afin de parvenir à une Afrique résiliente aux changements climatiques.

DÉCLARATION PRÉSIDENTIELLE COMMUNE DE LA FRANCE ET DE LA CHINE

Lors de la visite d'État du président François Hollande en Chine, le 2 novembre 2015, le président chinois Xi Jinping et le président français ont affirmé leur détermination à parvenir à un accord de Paris ambitieux et juridiquement contraignant, fondé sur l'équité et reflétant le principe des responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives, compte tenu des différentes situations nationales. Leur déclaration commune souligne l'importance d'un soutien accru en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités. Les deux présidents ont également souligné « le rôle essentiel » joué par l'innovation technologique, mettant l'accent sur un renforcement du mécanisme technologique de la CCNUCC.

LE 18E DIALOGUE DE RRI

Le 18e dialogue de l'Initiative des droits et ressources (RRI) sur les forêts, la gouvernance et le changement climatique s'est tenu à Washington DC, aux États-Unis, le 26 octobre 2015. Portant sur le thème « Statut des droits fonciers communautaires et le rôle du financement climatique à la veille de l'accord de Paris », les discussions ont entre autres abordé le bilan de la reconnaissance des droits fonciers autochtones et communautaires, le Fonds carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale, et les défis et opportunités à relever pour sécuriser les droits des communautés. Les participants ont constaté que les mesures prises contre les changements climatiques offraient aux pays l'opportunité de mettre en place des politiques reconnaissant le régime foncier de type communautaire.

LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE (PIC) DES PAYS DU BASSIN DU NIGER

Les neuf pays du bassin du Niger ont adopté un plan conjoint d'investissement relevant 246 actions prioritaires pour renforcer la résilience climatique, soigneusement sélectionnées à partir de documents de planification nationaux et régionaux. Le PIC, élaboré par l'Autorité du bassin du Niger (ABN) et ses neuf États membres (le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad), a pour but de renforcer la résilience climatique dans la région au moyen d'investissements hydriques dans des systèmes d'information fiables, des institutions renforcées et des infrastructures durables.

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA CCNUCC SUR LES CPDN

Le 30 octobre à Berlin, Christiana Figueres, Secrétaire exécutive de la CCNUCC, a présenté le rapport de synthèse sur les CPDN soumises en date du 1er octobre par 146 pays représentant 86% des émissions mondiales des GES. Ce rapport montre que d'importantes réductions d'émissions pourraient être réalisées grâce aux CPDN dans les dix prochaines années. Selon le rapport, les CPDN seraient à l'origine d'une baisse d'émissions mondiales d'environ 8% par habitant d'ici 2025, et de 9% d'ici 2030, par rapport à 1990. Cependant, le rapport souligne que l'impact de ces CPDN sera insuffisant pour limiter l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle, par rapport à la période préindustrielle.

CSLF

La 6e réunion ministérielle du Forum sur le leadership en matière de séquestration du carbone (Carbon Sequestration Leadership Forum ou CSLF) s'est tenue le 4 novembre 2015, à Riyad en Arabie Saoudite. Le Forum a porté sur le thème « Au-delà de la première vague de projets de démonstration de captage et de stockage du carbone (CSC) ». Après les déclarations d'ouverture des coprésidents Ernest Moniz, Secrétaire de l'Énergie des États-Unis et Ali bin Ibrahim Al-Naimi, ministre du Pétrole et des Ressources minérales de l'Arabie saoudite, des présentations sur le rôle du CSC à l'échelle mondiale et dans la région du Moyen-Orient ont été données. Christian Friis Bach, Secrétaire général adjoint des Nations unies, a parlé de l'opportunité que représente la CdP à la CCNUCC pour les pays. Des pourparlers ont abordé les étapes à suivre et les politiques nationales et internationales à mettre en œuvre pour faciliter le déploiement du CSC, au-delà des premiers projets de démonstration, les expériences des pays et les perspectives des parties prenantes et des groupes techniques et politiques. Un communiqué ministériel résumant les échanges a été publié et les chefs de délégations ont quitté Riyad le 5 novembre pour effectuer une visite de Saudi Aramco à Dhahran.

> À SUIVRE

La « Pre-COP » se tiendra du 8 au 10 novembre à Paris, France. La troisième réunion ministérielle de préparation de la CdP 21, la Pre-COP donnera aux Parties l'opportunité de rapprocher leurs positions en vue d'aboutir à des compromis sur les points de blocage des négociations.

La 12e session plénière du Groupe d'Observation de la Terre (GEO-XII) se tiendra du 9 au 13 novembre à Mexico, au Mexique, suivi du sommet ministériel du GEO le 13 novembre.

Les dirigeants du G20 se réuniront à Antalya, en Turquie, les 15 et 16 novembre, pour tenir des pourparlers sur des sujets prioritaires, tels que le développement, les changements climatiques, le financement climatique, les échanges, la croissance et l'emploi.

pour plus d'information: gillian@iisd.org et ifdd@francophonie.org